



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2023

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de la réduction des risques de catastrophe

Huitième session

Bangkok et en ligne, 25-27 juillet 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Tendances observées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de ses composantes santé

Renforcer la résilience face aux risques en cascade, y compris les catastrophes, les changements climatiques et les crises sanitaires

Note du secrétariat

Résumé

Au cours des deux dernières années, la convergence des risques naturels et biologiques a montré de façon saisissante les dangers que représente l'accumulation des risques dans la région Asie-Pacifique. La résolution 78/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai mettent l'accent sur les moyens de renforcer de manière globale l'intégration de la réduction des risques liés au climat et aux catastrophes.

Le présent document examine les tendances qui se dégagent de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, l'accent étant mis sur ses composantes santé. Sur la base de cet examen, le document vise à favoriser un échange plus large de connaissances entre plusieurs disciplines. Les initiatives sous-régionales et régionales visant à faciliter l'intégration de la santé et de la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique y sont également examinées.

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe est invité à examiner les tendances qui ressortent de l'examen à mi-parcours aux niveaux mondial et régional et à donner des orientations sur l'évolution des stratégies, ainsi qu'à poursuivre l'élaboration d'outils et de lignes directrices sur le renforcement de la résilience en matière de catastrophes, de changements climatiques et de santé pour la période 2023-2030.

* ESCAP/CDR(8)/1/Rev.1.

I. Aperçu des principales conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

1. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a contribué à modifier la démarche suivie en matière de gestion des catastrophes. Loin de se concentrer uniquement sur les catastrophes, cette nouvelle approche globale de la gestion des risques porte sur la compréhension et la gestion des risques de catastrophe et leur prise en compte dans les processus de planification politique, ainsi que l'adoption de mesures dans le cadre des dispositifs sociaux, économiques et environnementaux.

2. Bien qu'un certain nombre de progrès aient été réalisés pour réduire l'impact des catastrophes, le rapport sur les principales conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)¹ révèle que les pays ne sont pas en voie de concrétiser, d'ici à 2030, les quatre priorités qui sont mises en avant dans le Cadre. On aborde ci-dessous certaines des difficultés recensées dans le rapport et certaines des recommandations qui y sont formulées.

A. Comprendre les risques de catastrophe

3. Dans le rapport sur l'examen, la compréhension des risques de catastrophe a été érigée en priorité n° 1. Compte tenu du nombre croissant de modèles et d'évaluations du risque, on constate que les aléas sont mieux compris qu'en 2015. Toutefois, moins de la moitié des pays indiquent disposer d'informations sur les risques qui soient adaptées, accessibles et exploitables. Or, faute de données, il est difficile d'appréhender le caractère systémique du risque. Les écosystèmes de données doivent donc être renforcés, notamment par une meilleure interopérabilité entre les systèmes, ainsi que par la prise en compte du savoir local, traditionnel et autochtone, des retours d'information et des opinions d'experts. En outre, les technologies nouvelles et émergentes offrent la possibilité de combler les lacunes en matière de données, mais le manque de capacité à interpréter la vaste gamme de données scientifiques et à produire des informations sur les risques empêche d'adopter des mécanismes de prise de décision et de politiques axés sur des informations concernant les risques.

4. La production de données de haute qualité sur les risques de catastrophe a été estimée prioritaire. Il a également été noté que, compte tenu des progrès en matière de puissance de calcul, de disponibilité des données et d'utilisation de l'intelligence artificielle, une autre priorité était la circulation et l'interopérabilité des données et des informations sur les risques entre les différents domaines et les systèmes de données, en particulier en ce qui concerne les risques transfrontières. Il a également été recommandé de réorienter l'estimation des risques, qui ne doit plus porter sur des aléas isolés mais sur une meilleure compréhension de la vulnérabilité et de l'exposition des populations.

¹ A/77/640.

B. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer

5. La priorité n° 2 était de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer. Tandis que la plupart des pays développés ont déclaré disposer de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, seuls 61 % des pays les moins avancés ont élaboré de telles stratégies. Plus important encore, dans la plupart des pays, la mise en œuvre des stratégies nationales au niveau local se heurte à de graves insuffisances. Le problème continue de s'aggraver en raison du manque de coordination entre les activités des instances de réduction des risques de catastrophe, de lutte contre les changements climatiques et de promotion du développement et le secteur macroéconomique.

6. Le rapport indique que les États doivent renouveler leur engagement à veiller à ce que des mécanismes multisectoriels, à plusieurs échelons et multipartites de gestion des risques, et des stratégies connexes, soient adoptés aux niveaux national et infranational. Il a été noté que les États Membres devaient veiller à ce que ces mécanismes prennent en compte le caractère systémique des risques et reposent sur des cadres législatifs et réglementaires qui reflètent le partage des responsabilités en matière de prise de décision et d'investissement axés sur des informations concernant les risques.

C. Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

7. L'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience a été identifié comme la priorité n° 3. Il ressort de l'examen à mi-parcours que les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et les efforts visant à réduire les risques liés à l'investissement restent insuffisants. Plus précisément, il a été noté qu'au cours des 20 dernières années, les conséquences négatives des catastrophes liées au climat ont été multipliées par deux. Les pays en développement ont besoin d'environ 70 milliards de dollars par an pour la prise de mesures d'adaptation, mais le manque de financement constitue un frein important à la mise en place d'une résilience à long terme. De surcroît, on a constaté en particulier que les allocations budgétaires et les dépenses du secteur public en matière de réduction des risques de catastrophe étaient nettement inférieures à celles consacrées aux autres priorités nationales de développement. Dans de nombreux pays, moins de 1 % du budget national était consacré à la réduction des risques de catastrophe.

8. Il a été recommandé de prendre en compte de manière appropriée les risques de catastrophe, en recourant à des mesures fiscales et commerciales et à d'autres incitations. En outre, il a été noté que les mécanismes de collaboration existants, par exemple les mécanismes de coopération régionale, pourraient servir à identifier les bonnes pratiques et les approches communes aux fins du financement de la résilience.

D. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

9. La priorité n° 4 était de renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour pouvoir intervenir efficacement et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Les progrès en ce qui concerne la priorité 4 ont été limités car trop d'importance a été accordée aux mesures réactives de réduction des risques après une catastrophe, alors

qu'il aurait mieux valu investir dans des moyens de reconstruire en mieux, d'accélérer le développement et de renforcer la résilience en général. Comme le souligne le rapport, la couverture des systèmes d'alerte rapide multidangers reste insuffisante : au niveau mondial, seuls 32 % des petits États insulaires en développement et 59 % des pays en développement sans littoral ont déclaré disposer de tels dispositifs. De surcroît, dans presque tous les pays, il a été signalé que les groupes marginalisés (par exemple les femmes et les filles, les personnes handicapées, les habitants des zones rurales et les personnes âgées) étaient souvent exclus des initiatives d'alerte rapide et de relèvement après une catastrophe.

10. Il a été recommandé aux États Membres de continuer à mobiliser des ressources, des techniques et des moyens pour mettre en œuvre les systèmes d'alerte rapide multidangers et en étendre la portée, en élaborant des stratégies d'orientation et des mécanismes de gouvernance pour les quatre phases de la mise en œuvre de ces systèmes, tout en tenant compte des besoins des femmes, des personnes handicapées et des détenteurs du savoir locaux, traditionnels et autochtones.

11. Sur la base de ces conclusions et recommandations, la section suivante du présent document est consacrée aux tendances liées aux composantes santé du Cadre de Sendai et aux mesures prises pour renforcer la résilience, compte tenu du lien qui existe entre catastrophes, santé et climat dans la région Asie-Pacifique, les progrès accomplis sur ce plan étant également abordés.

II. Renforcement de la résilience au risque compte tenu du lien entre catastrophes, santé et climat : tendances observées à l'issue de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

12. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été, à bien des égards, un événement inattendu qui a pris le monde au dépourvu et mis sur le devant de la scène les risques en cascade et l'interpénétration entre les aléas naturels et les risques biologiques. De plus, pendant la pandémie, le risque que les maladies liées aux changements climatiques entraînent d'autres maladies ou des décès a continué d'augmenter. Pour les maladies à transmission vectorielle en particulier, comme le paludisme et la dengue, la hausse des températures peut raccourcir la période d'incubation extrinsèque chez les moustiques et faciliter la transmission de la maladie. Entre 1990 et 2020, le nombre moyen de cas de dengue par an est passé de 200 000 à plus de 500 000. Au cours de la même période, le nombre annuel moyen de cas de dengue a augmenté de façon particulièrement rapide en Asie du Sud et du Sud-Ouest et en Asie du Sud-Est, parallèlement à l'augmentation des phénomènes hydrométéorologiques.

13. Les effets multidimensionnels et cumulatifs des catastrophes liées aux changements climatiques ont eu des répercussions négatives sur la santé et le bien-être des personnes et des écosystèmes, ainsi que sur les systèmes liés à l'alimentation, à l'eau et à la santé. Dans le Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)², on constate que peu de mesures ont été prises pour s'attaquer à cette problématique. Plusieurs pistes d'action future y sont également mises en évidence.

² Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (Genève, 2023).

14. Par rapport à la décennie de référence (2005-2014), le nombre annuel moyen de personnes touchées par une maladie ou victimes d'un traumatisme liés à une catastrophe est passé de 1 147 pour 100 000 habitants à 2 066 pour 100 000 habitants au cours de la décennie 2012-2021. En outre, bien que la pandémie ait déclenché une prise de conscience mondiale, montrant qu'il était urgent d'adopter des approches de réduction de plusieurs types de risques, notamment dans les cas où les risques biologiques et naturels se recoupent, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies multisectorielles de réduction des risques de catastrophe nécessitent des efforts supplémentaires.

15. Certes, la pandémie a fait prendre conscience qu'il importait de développer la coordination entre les disciplines et les secteurs à plusieurs échelles, mais on constate toujours un manque persistant de coordination entre les organismes de réduction des risques et les divers ministères d'exécution, ainsi qu'au niveau des politiques suivies, ce qui fait qu'il est difficile de prendre des décisions concernant les risques.

16. Toutefois, des efforts ont été faits pour améliorer la coopération et la coordination. Par exemple, plusieurs mécanismes régionaux jouent un rôle dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence en Asie et dans le Pacifique, notamment l'Accord de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence ; le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes ; le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes ; le Centre asiatique de prévention des catastrophes ; le Asian Preparedness Partnership ; la Commission du Mékong. De même, dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, il existe plusieurs initiatives visant à améliorer la préparation aux catastrophes et la résilience. Par exemple, le programme d'assurance et d'adaptation au climat pour le Pacifique du Fonds d'équipement des Nations Unies soutient les régimes de microassurance afin d'aider les populations du Pacifique à mieux se préparer financièrement aux catastrophes et aux changements climatiques. Le programme d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience dans le Pacifique, financé par l'Union européenne, vise à faire un inventaire des acteurs du secteur privé et à renforcer les capacités en ce qui concerne le financement de la lutte contre les catastrophes et les changements climatiques dans divers pays insulaires du Pacifique.

17. Les investissements dans la réduction des risques de catastrophe ont été insuffisants pour contrebalancer le coût croissant des catastrophes liées au climat. Tandis que les coûts économiques liés aux risques climatiques ne cessent d'augmenter, les inégalités au sein des pays et entre eux s'accroissent. Il arrive aussi qu'on réalise des investissements après les catastrophes sans tenir compte des risques, ce qui déclenche un cercle vicieux de pertes et d'inégalités persistantes. Enfin, les limites inhérentes aux données et le défaut d'interopérabilité s'agissant de relier le risque aux investissements financiers continuent de poser des problèmes dans ce domaine.

18. Malgré les difficultés qui subsistent, le Rapport sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) fait état de plusieurs exemples de progrès notables dans la région Asie-Pacifique, soulignant les progrès réalisés dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les cadres juridiques d'autres secteurs essentiels, y compris le secteur des soins de santé, dans certains pays. En Thaïlande, par exemple, les provinces ont été chargées d'élaborer des plans de gestion des risques de catastrophe pour leurs

juridictions au niveau infranational. En République de Corée, le système d'évaluation de l'impact des catastrophes est utilisé pour identifier les facteurs de risque de catastrophe associés à divers projets de développement, notamment ceux liés aux infrastructures de santé³. En outre, les pays ont de plus en plus recours à la protection sociale adaptative pour faire face aux multiples vulnérabilités associées aux risques systémiques et aux catastrophes en cascade.

III. Mesures prises et progrès accomplis pour faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de la santé

19. Dans le rapport de 2021 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, intitulé *Resilience in a Riskier World – Managing Systemic Risks for Biological and Other Natural Hazards*, il est indiqué qu'au plus fort de la pandémie, les pays de l'Asie et du Pacifique ont été confrontés à leur séquence habituelle de risques naturels, notamment cyclones, typhons, ondes de tempête, inondations, sécheresses, canicules, vidanges brutales de lacs glaciaires, essaims de criquets pèlerins, tremblements de terre et éruptions volcaniques. Bon nombre de ces catastrophes étaient d'ordre hydrométéorologique et augmentaient le risque d'autres maladies, telles que le paludisme, la dengue et d'autres maladies à transmission vectorielle. Dans le cas de toutes ces catastrophes, bon nombre des mesures établies pour la prévention, l'intervention et le relèvement ont été interrompues par les confinements, les restrictions aux déplacements et d'autres mesures imposées en réponse à la COVID-19. De plus, ces risques naturels ont compliqué les opérations visant à répondre à la pandémie et facilité la propagation du virus, les personnes étant souvent contraintes de s'entasser dans des abris d'urgence. La convergence des risques biologiques et d'autres risques naturels s'est rajoutée aux facteurs sous-jacents de vulnérabilité, notamment la pauvreté, l'inégalité et l'urbanisation rapide et non planifiée, autant d'éléments qui ont compromis les perspectives d'avenir de millions de personnes.

20. Reconnaissant l'importance d'une approche systématique de la réduction des risques, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a recommandé, à sa septième session, d'améliorer les stratégies de coopération régionales et sous-régionales qui intègrent les catastrophes, y compris celles liées au climat, et les perspectives de santé qui y sont associées. Le Comité a également recommandé de poursuivre les activités de renforcement des capacités afin de gérer les situations d'accumulation des risques et d'en atténuer les effets au moyen d'outils exploitant des techniques innovantes. Il a en outre recommandé que des conseils techniques soient prodigués et qu'un soutien au renforcement des capacités soit apporté pour faciliter la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai⁴. Depuis 2021, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, grâce à son travail analytique, ses mécanismes de coopération et ses partenariats, a aidé les pays à rendre opérationnels les cadres mondiaux relatifs à la cohérence des politiques, à l'adaptation aux changements climatiques et aux systèmes d'infrastructure résilients dans la région et les sous-régions.

³ République de Corée, Ministère de l'intérieur et de la sécurité, *Mid-term Review for the Implementation of the Sendai Framework : 2022 Voluntary National Report of the Republic of Korea* (Sejong-si, 2022).

⁴ ESCAP/CDR/2021/3, par. 1.

A. Concevoir des travaux analytiques adaptés pour aider les membres et les membres associés à accéder à des informations exploitables sur les risques liés aux catastrophes, à la santé et au climat

21. La connaissance des risques et l'information les concernant sont nécessaires avant tout pour combler les lacunes qui existent en matière de développement tenant compte des risques. Dans ses cinq rapports sur les catastrophes au niveau sous-régional établis en 2022⁵, la Commission a fait état des spécificités de chacune des sous-régions qui découlent de la convergence des risques naturels et biologiques. Elle a proposé des mesures ciblées de cohérence des politiques et d'adaptation pour chacune d'entre elles.

22. Dans le rapport sur l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, il est indiqué que les catastrophes ont exercé de multiples pressions sur les populations vulnérables et les systèmes de santé et ont perturbé les services de santé, exposant les populations à des risques accrus dans les établissements de santé de la sous-région où les conditions sanitaires sont médiocres. Par exemple, au Bangladesh, 80 % des hôpitaux sont situés dans des zones à haut risque et desservent les populations les plus vulnérables, un chiffre qui est le plus élevé de la sous-région, suivi du Népal et de Sri Lanka. En Asie du Sud et du Sud-Ouest, on a donc constaté que les principales priorités en matière d'adaptation étaient le renforcement des systèmes d'alerte précoce et l'amélioration de la résilience des nouvelles infrastructures.

23. Dans le rapport sur l'Asie du Sud-Est, on compte plusieurs foyers d'inondations et de maladies liées aux inondations, notamment la dengue, le paludisme et d'autres maladies à transmission vectorielle. De nouveaux foyers de risque sont apparus en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande, aussi bien dans les scénarios modérés que dans les scénarios les plus pessimistes en matière de changements climatiques. On en a donc déduit que les principales priorités en matière d'adaptation pour l'Asie du Sud-Est étaient de protéger les mangroves, de rendre la gestion des ressources en eau plus résiliente et de renforcer les systèmes d'alerte précoce.

24. Le rapport sur l'Asie de l'Est et du Nord-Est indique que dans la plupart des pays, les conséquences des canicules, qui sont peut-être le phénomène ayant le plus d'impact sur la santé humaine, sont très importantes et continueront d'augmenter sous l'effet des changements climatiques. Dans le scénario le plus pessimiste, plus de 90 % de la population de la Chine, du Japon, de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée serait exposée aux vagues de chaleur ; en Mongolie et dans la Fédération de Russie, l'exposition aux vagues de chaleur toucherait plus de 60 % de la population. En Asie de l'Est et du Nord-Est, la priorité absolue en matière d'adaptation est donc de rendre les nouvelles infrastructures résistantes au réchauffement climatique afin de protéger les actifs économiques et les acquis du développement. En outre, le renforcement des systèmes d'alerte précoce dans la sous-région permettrait de mieux protéger les habitants des zones mal desservies (zone du « dernier kilomètre »), c'est-à-dire celles qui vivent dans des zones excentrées ou qui sont difficiles à atteindre en raison de leur situation socioéconomique.

25. Dans le rapport sur l'Asie du Nord et l'Asie centrale, il est indiqué que les canicules et les tempêtes de sable et de poussière constitueraient une menace importante pour la santé de la population dans le cadre des scénarios de changements climatiques. De plus, l'incidence de la malnutrition et des

⁵ Voir www.unescap.org/knowledge-products-series/asia-pacific-disaster-report.

maladies liées à la sécheresse pourrait augmenter, car le nombre de personnes exposées à la sécheresse dans la région devrait être multiplié par six, passant de 4,8 % dans le scénario actuel à 28,6 % dans le scénario le plus pessimiste en matière de changements climatiques. En Asie du Nord et en Asie centrale, les priorités les plus importantes en matière d'adaptation sont donc de rendre la gestion des ressources en eau plus résiliente et d'améliorer l'agriculture dans les zones arides.

26. Selon le rapport sur le Pacifique, les petits États insulaires en développement de la sous-région deviennent plus vulnérables aux risques liés aux inondations et aux maladies qui y sont associées, qui touchent directement la santé humaine et ont un coût économique et social élevé. Avec les changements climatiques, les pays qui n'étaient auparavant pas touchés par les inondations deviendront des zones sujettes aux inondations. Dans le scénario le plus pessimiste, le nombre de personnes exposées aux inondations et aux maladies associées passerait d'un peu plus de 200 000 à plus de 2,5 millions dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Par ailleurs, sur la base des derniers modèles relatifs aux changements climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la trajectoire socioéconomique partagée, les petits États insulaires en développement du Pacifique devraient faire face à une augmentation, au cours d'une année, de la vitesse des vents des cyclones tropicaux et donc à un accroissement des risques sanitaires qui y sont associés. Si les températures devaient augmenter de 1,5 °C, les vents pourraient s'intensifier aux Îles Salomon, à Nioué, en Nouvelle-Calédonie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Polynésie française, au Samoa, aux Samoa américaines, aux Tonga et à Vanuatu. Près de 8,3 % de la population des petits États insulaires en développement du Pacifique serait exposée, selon certaines prévisions, à une forte augmentation des vents en surface, ce qui aurait des répercussions importantes sur la santé humaine. Dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, la mise en place de procédures de gestion résiliente des ressources en eau et le renforcement des dispositifs d'alerte précoce sont les principales priorités en matière d'adaptation.

27. En outre, dans le rapport *Pacific Perspectives 2022 : Accelerating Climate Action*⁶, une analyse a été réalisée sur la relation complexe entre les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les risques biologiques, qui affectent la santé des populations. Ce rapport traite des foyers de risques climatiques et biologiques dans la sous-région, d'après les scénarios futurs fournis par les analyses des profils représentatifs d'évolution de concentration et des trajectoires socioéconomiques partagées. Parmi ces risques, on note une augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes tels que les inondations et les risques biologiques qui y sont liés. Par ailleurs, le rapport indique que les investissements dans les mesures d'adaptation, qui supposent notamment le renforcement des systèmes d'alerte précoce et l'application de technologies d'avant-garde dans les secteurs de la prévention des catastrophes et de la santé, pourraient avoir des effets bénéfiques. Le renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles étant un objectif fondamental pour la sous-région du Pacifique, il est encore possible d'améliorer la coopération à cet égard.

28. En 2021, le Portail sur les risques et la résilience du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes a été lancé. Ce portail héberge un écosystème de données bien précises qui permet d'obtenir des informations accessibles et exploitables sur les risques, en particulier lorsqu'on

⁶ ST/ESCAP/3062.

s'intéresse au caractère systémique des risques. Il a été créé pour veiller à ce que le vaste éventail d'informations scientifiques sur les risques et les changements climatiques, ainsi que les données sanitaires, sociales et économiques, puissent être analysées afin d'être utilisées par les pays pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable liés au climat, aux catastrophes et à la santé, plus précisément les cibles 1.5, 2.4, 3.d, 4.7, 6.6, 9.1, 11.5, 13.1, 14.2 et 15.3 ; pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre de la priorité n° 1 du Cadre de Sendai ; pour aider les décideurs à prendre des décisions judicieuses et tenant compte des risques dans plusieurs secteurs.

29. En 2022, le référentiel régional de connaissances a été enrichi et la cohérence des politiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience a été renforcée. Les analyses de risques intégrées du Portail ont servi à étayer les débats lors des consultations sous-régionales de 2022 menées en prévision du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable consacré au suivi des progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable n° 6, 7, 9 et 11. Les analyses intégrées du Portail ont été incorporées au cadre d'analyse commun par pays de 2022 au Bhoutan et ont été utilisées pour documenter la première consultation du processus national d'adaptation du Pakistan. Les données analytiques seront par la suite ramenées à l'échelle infranationale, ce qui aidera l'organe national de gestion des catastrophes du Pakistan à prévoir les risques climatiques et naturels. En Arménie, les analyses du Portail ont été utilisées et présentées par les fonctionnaires du Ministère de l'environnement comme une source numérique facile à utiliser pour effectuer des prévisions et obtenir des informations sur les risques pour la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale. Enfin, sur la base des analyses du Portail qui incluent le système d'aide à la décision au niveau infranational, la République démocratique populaire lao a demandé la création d'un outil d'aide personnalisé, estimant que cela lui permettrait d'atteindre rapidement les objectifs de développement durable liés aux catastrophes et au climat.

B. Renforcement de la coopération et des partenariats pour accélérer le développement et accroître la résilience globale compte tenu du lien entre catastrophes, santé et climat

30. Plusieurs mécanismes existants dans la région Asie-Pacifique ont été à l'œuvre pour promouvoir l'intégration de la réduction des risques liés au climat, aux catastrophes et à la santé. On notera en particulier que lors de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Brisbane (Australie) en 2022, une réunion phare a été organisée pour étudier comment la concrétisation des Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du Cadre de gestion des risques liés aux situations d'urgence et aux catastrophes dans le contexte de la santé pouvait rendre les systèmes de santé plus résilients. Cette réunion était axée sur l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne les stratégies multidangers de gestion des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de la santé et le renforcement des systèmes de santé, le but étant d'examiner comment progresser dans la réduction des risques sanitaires et de réduire au minimum l'impact des catastrophes et des changements climatiques sur la santé.

31. Selon les coprésident(e)s de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, des systèmes de santé résilients, capables de résister à des urgences sanitaires transfrontières et à d'autres crises, sont essentiels au bien-être et à la résilience des communautés et des individus. Les

coprésident(e)s ont appelé « les gouvernements et les parties prenantes à appliquer les Principes de Bangkok et à partager les enseignements tirés »⁷.

32. Grâce à la coalition thématique sur le renforcement de la résilience, la Commission et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en collaboration avec des partenaires, font avancer les mesures demandées par les pays lors de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe. En tant que coresponsables du volet relatif au renforcement de la prise en compte des urgences sanitaires dans la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, la Commission et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ainsi que des partenaires tels que le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, élaborent conjointement des outils d'orientation qui faciliteront la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai, notamment en tenant compte des Principes de Bangkok et d'autres cadres régionaux et sous-régionaux qui promeuvent une approche intégrée en matière de santé. Ces outils d'orientation seront partagés avec les États membres et les experts lors de la huitième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en 2024, suivie de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe.

33. Il est prévu de présenter en 2023 un exemple parlant d'outil d'orientation – un storyboard numérique innovant – qui sera intégré au Portail sur les risques et la résilience. Cet outil présentera les trois principaux composants de la résilience, compte tenu des liens entre le climat, les catastrophes et la santé, cette corrélation supposant de mieux cerner les dynamiques inhérentes à l'ensemble des risques liés aux catastrophes, à la santé et au climat, les moyens de concrétiser les composantes santé du Cadre de Sendai et les Principes de Bangkok et le renforcement de la résilience des infrastructures de santé afin d'atténuer les conséquences des risques liés aux catastrophes, à la santé et au climat. Enfin, la Commission, dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, a renforcé les partenariats pour être à même de livrer des analyses complètes de données et de politiques aux États membres. En particulier, divers produits proposés sur le Portail sur les risques et la résilience ont été intégrés au portail du service régional de données et d'analyse sur la résilience du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie et de la Banque mondiale, et ont contribué aux travaux du Centre Asie-Pacifique de gestion des connaissances et du Portail sur la résilience aux inondations ; à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; à l'élaboration de l'*APAN Adaptation Digest* du Réseau pour l'adaptation en Asie et dans le Pacifique ; aux activités de PreventionWeb du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. La Commission a renforcé son partenariat avec l'Institut des stratégies environnementales mondiales et utilisera à la fois le Portail et la plateforme d'information sur l'adaptation aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique de l'Institut national pour les études sur l'environnement du Japon pour fournir à la région, aux sous-régions et aux pays à risque un flux continu de données sur le climat et les catastrophes et des analyses politiques pour le court terme, le moyen terme et long terme.

⁷ Voir https://apmcdrr.undrr.org/sites/default/files/inline-files/Co-chairs%E2%80%99%20Statement_APMCDRR%202022_0.pdf.

IV. S’inspirer des tendances actuelles pour préparer l’avenir

34. L’année 2022 a marqué un tournant. Alors qu’un bilan va être fait, en application de l’Accord de Paris, à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu du 30 novembre au 12 décembre 2023, et que le Sommet sur l’ambition climatique sera convoqué par le Secrétaire général en septembre 2023, le moment est venu de tirer parti de l’élan impulsé et de faire avancer un programme global de résilience aux catastrophes et aux changements climatiques.

35. Il convient de mettre en place des partenariats plus vastes pour aborder l’action climatique de manière intégrée et transformatrice, en plaçant la résilience à tous les chocs et à toutes les catastrophes au cœur d’un développement juste et durable. La COVID-19 devenant une maladie endémique, les enseignements tirés de la pandémie devraient être intégrés dans une réflexion en termes de résilience, l’idée étant de supprimer les cloisonnements existants et de travailler de manière systémique et globale, même pour les habitants des zones excentrées (problématique du « dernier kilomètre »), comme indiqué dans la note du secrétariat sur la stratégie régionale pour la mise en place d’alertes rapides pour tous d’ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique⁸.

36. En particulier, à l’appui du Plan d’action au niveau des décideurs sur l’alerte rapide pour tous (2023-2027)⁹, et des recommandations de l’examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, des efforts pourraient être déployés pour intégrer la santé et les catastrophes dans les systèmes d’alerte précoce multidangers, les composantes santé étant incorporées dans les quatre piliers des systèmes d’alerte précoce : la connaissance des risques ; la surveillance et la diffusion des alertes ; la communication ; les interventions. Les pays dotés de dispositifs d’alerte rapide multirisques dont la couverture est limitée ou modérée ont un taux de mortalité près de huit fois supérieur à celui des pays où la couverture est plus étendue, voire totale. Si un peu plus de 50 % des pays de l’Asie et du Pacifique ont indiqué qu’ils fournissaient des services climatiques de niveau moyen, de nombreux pays ne sont encore en mesure de fournir que des services climatiques de base, voire aucun. Il convient de remédier aux insuffisances des dispositifs d’alerte rapide afin de réduire le taux de mortalité dans la région. Le renforcement des systèmes d’alerte rapide multidangers devrait également consister à combler les lacunes des systèmes existants pour répondre aux besoins des femmes, des personnes handicapées, des personnes âgées – un groupe où la proportion de femmes est plus élevée que dans la population générale – et de tout autre groupe réputé vulnérable aux catastrophes et aux problèmes de santé¹⁰.

V. Questions portées à l’attention du Comité

37. Compte tenu des lacunes relevées lors de l’examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, en particulier en ce qui concerne la cohérence des politiques et les besoins et possibilités en matière d’intensification de la coopération, le

⁸ ESCAP/CDR(8)/4.

⁹ Organisation météorologique mondiale, « L’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous prend de l’ampleur sur le terrain », communiqué de presse, 21 mars 2023. Disponible à l’adresse suivante : <https://public.wmo.int/fr/medias/communiqu%C3%A9s-de-presse/1%E2%80%99initiative-en-faveur-d%E2%80%99alertes-pr%C3%A9coces-pour-tous-prend-de-l%E2%80%99ampleur>.

¹⁰ Voir ESCAP/79/11.

Comité de la réduction des risques de catastrophe souhaitera peut-être prendre les mesures suivantes :

- a) Donner des orientations sur les travaux futurs du Comité et du secrétariat, en tenant compte des tendances qui se dégagent de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai ;
 - b) Recommander aux membres et aux membres associés de continuer à élaborer des stratégies, ainsi que des outils d'action et des lignes directrices sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes, aux changements climatiques et à la santé pour la période 2023-2030 ;
 - c) Encourager les membres et membres associés, ainsi que les organisations internationales et les acteurs du secteur privé, les groupes de réflexion sur les politiques, les fondations et les universités, à soutenir l'élaboration de stratégies d'une manière coordonnée au niveau régional.
-